



CONDITIONS GENERALES

ORGANISATION

La Coupe des Alpes est organisée par la commission audiovisuelle du comité départemental de la Haute Savoie de la FFESSM, représentée par Anne BONTRON, avec le soutien de la commission régionale audiovisuelle AURA de la FFESSM.

La logistique plongée, dont la sécurité, est assurée par le club AQUAVENTURE de Jean-Marc BEL.

Matériel de prise de vue

Les participants utiliseront leur propre matériel de prise de vue et d'éclairage (flash ou phare).

SECURITE

La Coupe des Alpes est soumise aux règlements en vigueur pour la pratique de la plongée sous-marine et aux particularités de la plongée sous glace. Tous les participants, y compris les accompagnateurs, devront se conformer aux règles définies par les organisateurs.

Un directeur de plongée, désigné par les organisateurs, est présent sur place. Les participants sont tenus de respecter ses directives.

EQUIPES

Une équipe est composée d'un plongeur photographe et d'un accompagnateur éventuel qui peut également être modèle. La sécurité de chaque équipe est assurée par un plongeur de l'organisation.

Accompagnateur

L'accompagnateur ne peut se mettre à l'eau qu'avec l'accord de l'organisateur et du directeur de plongée. Il peut aider le photographe dans le choix de ses images.

Niveau de plongée

Le niveau de plongée minimum requis est le niveau 2.

ADMINISTRATIF

Inscription des participants.

Les participants s'inscrivent de façon individuelle.

Formalités.

Tous les participants, photographes et accompagnateurs éventuels, doivent être licenciés à la FFESSM pour l'année en cours et être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée en cours de validité. Les organisateurs peuvent accepter la participation de compétiteurs issus d'autres fédérations ou organisations qui devront fournir une preuve d'assurance et posséder un niveau équivalent au niveau 2 CMAS

Numéro de participant.

Un numéro sera attribué à chaque participant avant le début de la compétition. Ce numéro identifiera les images qu'il présentera au jury.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION COUPE DES ALPES

DEROULEMENT DES EPREUVES

Durée

Chaque participant aura 30mn pour effectuer ses prises de vues. Les horaires seront communiqués aux participants par les organisateurs de la compétition.

Début du créneau horaire

Au signal de l'organisateur, les participants pourront pénétrer dans l'eau et commencer les prises de vues, accompagné du plongeur de l'organisation chargé d'assurer leur sécurité. Aucun matériel ne pourra être immergé avant le signal.



Fin du créneau horaire

30mn plus tard, les participants devront cesser la prise de vues et dans les 10mn libérer la zone de mise à l'eau.

Remise des cartes mémoire

Les cartes mémoire seront remises au commissaire à la fin du créneau horaire, avant d'être déchargées sur les ordinateurs des participants.

Fourniture des cartes mémoires

Les participants utiliseront une carte mémoire d'un format compatible avec l'APN utilisé. Pour identifier la carte mémoire et son propriétaire, le participant photographiera son numéro remis par l'organisateur. Cette photo sera faite hors de l'eau.

THEME, NOMBRE DE PHOTOS, SELECTION DES PHOTOS

Nombre de photos

Les participants devront réaliser un maximum de 40 photos durant le temps qui leur est imparti. Aucune photo supplémentaire ne sera acceptée.

Format

Les photos remises aux organisateurs doivent être au format JPEG.

Thème

A l'issue de chaque épreuve, les participants devront présenter au jury 3 photos. Le thème est libre.

Traitement des images

Lors de la sélection par le photographe, les images pourront être retouchées sur un logiciel approprié sans l'aide de l'accompagnateur. Les retouches autorisées sont : le contraste, l'exposition, la luminosité, la couleur, le cadrage et le sens de présentation.

Choix des images

Les participants auront 45 minutes pour sélectionner les 3 photos à présenter au jury parmi les 40 photos présentées durant la compétition

PRESENTATION

Les photos sélectionnées par chaque participant seront enregistrées, en leur présence, par l'organisateur. Elles seront présentées au jury à l'aide d'un vidéoprojecteur, ou d'un grand écran, calibrés.

SANCTIONS

La disqualification du participant pourra être prononcée pour :

- non-respect du règlement
- toute tentative de tricherie.
- non respect de la durée.
- non respect de la zone de compétition ou gêne d'un autre compétiteur.

LE JUGEMENT

COMPOSITION DU JURY

Le jury comprendra 3 à 5 personnes choisies par l'organisateur. Il comportera au moins trois photographes dont deux photographes subaquatique.

CRITERES DE NOTATION

Qualité technique de l'image
Composition de l'image :
Originalité du sujet



UNITE DE JUGEMENT

Le participant (désigné sous son numéro jusqu'à l'établissement du classement final) sera jugé sur ses trois photos. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité, la voix du Président du jury est prépondérante.

Nombre de points

Un nombre de point est attribué aux participants en fonction de leur classement :

- 1^{er} 10 points
- 2^{ème} 8 points
- 3^{ème} 6 points
- 4^{ème} 4 points
- 5^{ème} 2 points
- à partir du 6^{ème} 1 point

LE PALMARES

Après délibération, le jury par son Président, remettra le palmarès à l'organisateur. Tous les participants seront classés. Le classement des participants sera établi sur l'ensemble des trois photos présentées.

Propriété et utilisation des images

Les images présentées restent propriété de leurs auteurs. Les participants acceptent de confier aux organisateurs les images présentées au jury, afin d'en permettre la duplication. Les duplicata ne pourront être utilisés dans un but commercial.

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les duplicata pour des actions promotionnelles de la compétition avec obligation de citer le nom de l'auteur.

CLASSEMENT DE LA COUPE DES GLACES

La Coupe des Alpes de la CDAV de Haute Savoie est jumelée avec les Aquaclics givrés de la CDAV du Puy de Dôme pour former la Coupe des Glaces, compétition organisée par la commission audiovisuelle du comité interrégional Auvergne Rhône Alpes de la FFESSM.

Le classement de la Coupe des Glaces est issu du classement des compétitions qui la compose. Pour être classé, les compétiteurs devront avoir participé aux deux épreuves.

Nombre de points

Un nombre de point est attribué aux participants en fonction de leur classement :

- 1^{er} 10 points
- 2^{ème} 8 points
- 3^{ème} 6 points
- 4^{ème} 4 points
- 5^{ème} 2 points
- 6^{ème} 1 point

Classement

Le classement de la Coupe des Glaces se fait par addition des points obtenus lors de chacune des épreuves.

Le 1^{er} au classement général doit avoir figuré sur le podium de l'une des épreuves.

En cas d'égalité de points entre plusieurs participants, ceux-ci sont départagés par l'addition des points donnés par chacun des jurys.